



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E161374

VALABLE JUSQU'AU

12/09/2026

ÉDITÉ LE

18/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2016

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 30/04/2026
50 000

Raison sociale : MLC ENERGIE

8 GRANDE RUE
54370 SERRES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANCY 2016B00588

Téléphone : 03 83 47 18 39

Fax :

Portable : 06 59 23 62 30

Siret : 821 113 446 00040

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4500141-001-

Site Internet :

E-mail : m.meder@mlc-energie.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

GENERALI IARD AU 807 374

Responsabilité légale :

MEDER MICKAËL GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

GENERALI IARD AU 807 374

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	29/11/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	29/11/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	27/06/2024
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	29/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	15/12/2022
o Chaudière bois	29/11/2022
o Poêle ou insert bois	29/11/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	15/12/2022
o Ventilation mécanique	15/12/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.